

Dès le 2 mai 2022

On y pass' aussi !

Que vous soyez un particulier,
un professionnel,
une collectivité
ou une association,
**demandez gratuitement
votre carte !**



www.sma62.fr



On vous explique !

Le Pass' Déchets, pourquoi ?

À compter du 2 mai 2022,
l'accès aux 12 déchèteries se fera
progressivement sur présentation
du *Pass' Déchets* pour tous les usagers
du territoire du SMAV.

- Privilégier l'accès aux seuls et uniques usagers du territoire du SMAV
- Fluidifier les conditions d'accueil
- Réguler les apports

Conditions d'accès dans le règlement
de collecte disponible sur www.sma62.fr/la-collecte.


Comment l'obtenir ?

Je me connecte sur le site
www.sma62.fr.
Je crée mon compte
dans l'espace usager
et formule ma demande en ligne.

Nos services vous informerons
de la disponibilité de votre carte
d'accès ainsi que le lieu de retrait.

Un justificatif de domicile est nécessaire.

Pour tout renseignement,
un seul numéro !

 **N°Vert 0 800 62 10 62**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



www.sma62.fr